

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2011

---

DÉFENSEUR DES DROITS (LOI ORGANIQUE)  
(Deuxième lecture) - (n° 3153)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 128

présenté par

M. Vaxès, Mme Buffet, M. Braouezec, Mme Amiable, M. Asensi  
Mme Billard, M. Bocquet, M. Brard, M. Candelier, M. Chassaigne  
M. Desallangre, M. Dolez, M. Gosnat, Mme Fraysse, M. Gerin  
M. Gremetz, M. Lecoq, M. Muzeau, M. Daniel Paul et M. Sandrier

-----  
**ARTICLE 4**

Supprimer les alinéas 3 à 5.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Nous nous opposons à la disparition du Défenseur des Enfants, de la CNDS et de la HALDE. C'est pourquoi nous proposons la suppression de ces alinéas et de ne maintenir que les dispositions de l'alinéa 1 relatives aux missions actuelles du Médiateur de la République.